

Sustainable development



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

No. ECA/17/001

Note d'orientation de la CEA

Des Objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063 : enseignements pour l'Afrique

1. Contexte

Lors du Sommet du Millénaire en 2000, 189 États membres des Nations Unies et plus d'une vingtaine d'organisations internationales se sont engagés à atteindre huit objectifs internationaux en matière de développement d'ici 2015 : les Objectifs du Millénaire pour le développement. Ces huit objectifs étaient largement inspirés des huit chapitres de la Déclaration du Millénaire, qui étaient eux-mêmes articulés sur la nécessité de garantir les droits de l'homme et de promouvoir la bonne gouvernance, la paix et la protection de l'environnement dans le monde.

Les 15 années précédant la date limite ont permis de tirer des enseignements importants pour l'adaptation et la coordination des objectifs mondiaux en matière de développement au niveau national. À mesure que la date se rapprochait, les agences de développement nationales et régionales, ainsi que les gouvernements nationaux et la société civile, se sont engagés dans un long processus consultatif visant à élaborer un cadre successeur. Ce processus a abouti aux 17 ambitieux objectifs de développement durable (Nations Unies 2015a) adoptés par 193 États membres des

Nations Unies, des organisations multilatérales et la société civile mondiale en septembre 2015. L'Afrique a influencé ce processus et le contenu des objectifs de développement durable en élaborant une Position commune africaine. Le continent a également préparé sa propre vision à long terme : l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui contient sept aspirations sur le thème de « l'Afrique que nous voulons ». L'Agenda 2063 promet « une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale » (Commission de l'Union africaine 2014). La question se pose donc de savoir si ces cadres de développement mondiaux et régionaux peuvent stimuler un développement inclusif et durable en Afrique et quelles en sont les conditions pour y parvenir.

L'impulsion donnée par la mise en œuvre et le suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement joue un rôle crucial dans l'évaluation de la mise en œuvre et la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. La couverture plus large de ce dernier, la large approbation des gouvernements nationaux et la volonté des pays africains à y adhérer offrent un potentiel d'intégration dans les plans nationaux de développement et de mise en œuvre. Les objectifs de développement durable sont liés à l'Agenda 2063 en ce qui concerne le développement et la transformation durables et inclusifs. Les liens relevés entre la planification et la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement, tels que le lien entre égalité des sexes et autonomisation des femmes et ses conséquences plus larges sur l'éradication de la pauvreté, sur la mortalité infantile

et maternelle et sur la scolarisation, soulignent l'influence de ces cadres de développement internationaux sur les politiques au niveau national.

Cette note d'orientation, fondée sur le Rapport de transition 2016 des OMD à l'Agenda 2063/ODD (CEA *et al.* 2016), synthétise quelques réalisations principales et quelques enseignements tirés de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement et propose des options politiques pour la réalisation des objectifs de développement durable. Elle souligne que l'application d'approches nationales et participatives, l'harmonisation des objectifs de développement durable avec l'Agenda 2063 et la mise en place d'institutions transparentes et solides sont cruciales pour la réussite des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, ainsi que pour leur suivi et l'établissement de rapports.

2. Progrès et facteurs déterminants

Au moment où la période couverte par les objectifs de développement durable a commencé, l'Afrique avait fait des progrès significatifs sur au moins cinq des huit Objectifs du Millénaire pour le développement. Des progrès importants ont été enregistrés au niveau de l'objectif deux, la scolarisation ; de l'objectif trois, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ; de l'objectif quatre, la réduction de la mortalité infantile ; de l'objectif six, le combat contre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies ; et de l'objectif 7, la préservation de l'environnement. Cependant, l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim (objectif 1) reste hors de portée, avec des revers dans certains pays ; la mortalité maternelle (objectif 5) a baissé, mais reste bien trop élevée sur tout le continent ; et la consolidation d'un partenariat pour le développement (objectif 8) est toujours en chantier, avec d'importants engagements d'aide publique au développement non respectés et une faiblesse persistante de la part de l'Afrique dans le commerce mondial.

Les mécanismes de coordination, de mise en œuvre et d'établissement de rapports pour les Objectifs du Millénaire pour le développement ont été établis, et la plupart des pays africains ont mis en place une vision à long terme centrée sur l'éradication de la pauvreté, l'éducation de masse et l'appui aux soins de santé.

Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Depuis 1990, l'Afrique a fait des progrès réguliers, quoique lents, dans la réduction de la pauvreté, enregistrant des variations significatives entre les pays et les régions. En Afrique subsaharienne, la pauvreté est passée de 56,8 % en 1990 à 42,8 % en 2012 (Beegle *et al.* 2016). Mais ces progrès n'ont pas été suffisants pour atteindre l'objectif, et l'Afrique compte toujours la plus grande part de personnes pauvres dans le monde. Une attention particulière aux efforts de réduction de la pauvreté au moyen des Objectifs du Millénaire pour le développement, combinée à des conditions économiques favorables et une forte croissance économique de 5 % en moyenne entre 2004 et 2014 (FMI 2015), a été à l'origine d'une bonne part des progrès de ces dix dernières années.

Le chômage reste élevé avec des disparités de région, de genre et d'âge sur tout le continent. On estime que le taux de chômage est de 12 % sur l'ensemble du continent, de 9,2 % en Afrique centrale, de 9,1 % en Afrique de l'Ouest, de 10,7 % en Afrique de l'Est, de 13,9 % en Afrique du Nord et de 18 % en Afrique australe. Le taux de chômage chez les femmes, en particulier en Afrique du Nord, et chez les jeunes est significativement plus élevé, et atteint respectivement 20 % et 21,1 % en moyenne.

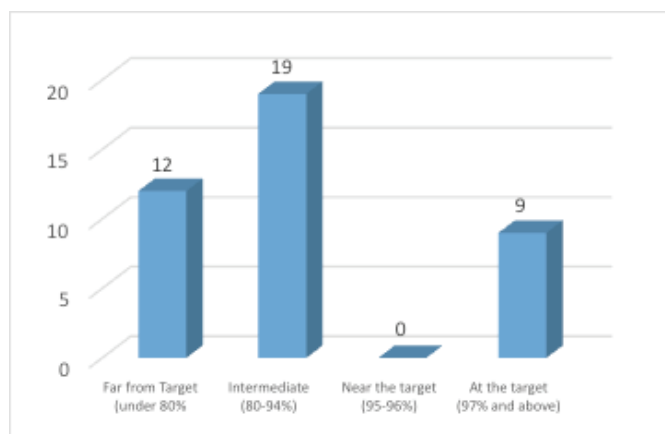
La réduction de la pauvreté est ralentie par la dépendance excessive de la croissance à quelques secteurs, les compétences insuffisantes, les taux de chômage élevés et le manque d'industries absorbant la main-d'œuvre abondante. La rapidité de la croissance de la population pose problème à la réduction de la pauvreté : malgré la réduction de la proportion de personnes vivant dans la pauvreté, il y a aujourd'hui en Afrique subsaharienne presque 110 millions de personnes pauvres en plus qu'en 1990 (Beegle *et al.* 2016).

La transformation structurelle, qui est la priorité à la fois des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, est plus urgente que jamais pour réduire la pauvreté et la vulnérabilité aux chocs. Les mesures visant à résorber le chômage afin d'atteindre les objectifs de développement durable relatifs à la pauvreté et à l'inégalité, en particulier concernant les jeunes et les femmes, sont tout aussi urgentes.

Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

L'accès à l'éducation primaire s'est significativement amélioré, mais des goulets d'étranglement structurels gênent l'apprentissage et l'acquisition des compétences. En 2013, 9 pays sur 40 (22,5 %) disposant de données ont atteint cet objectif alors que 19 autres y sont presque parvenus avec un taux de scolarisation compris entre 80 et 94 % (figure 1). Partis d'une base de référence élevée en 1990, les pays d'Afrique du nord ont enregistré des progrès minimes à modérés.

Figure 1: Progrès vers l'objectif de taux net de scolarisation



Source : UNESCO, 2015.

Le progrès de la scolarisation a été soutenu par une augmentation de l'investissement public dans l'éducation primaire, la mise en œuvre de cadres politiques encourageant les possibilités d'accès à l'éducation, en particulier pour les filles et les enfants défavorisés, et la mobilisation de la société civile et des partenaires de développement. Les investissements dans les écoles et les infrastructures routières, qui augmentent le nombre de structures scolaires et réduisent les distances pour s'y rendre, ont eu le plus d'effet sur l'accès à l'éducation. Du côté de la demande, les programmes de repas scolaires, les bourses pour les filles, l'abolition des frais de scolarité, les transferts d'argent aux foyers pauvres et les réformes des programmes ont contribué à l'expansion de l'accès à l'éducation.

L'éducation en situation d'urgence est une priorité. Les catastrophes et les conflits persistants obstruent le chemin vers la prospérité en produisant des effets négatifs, en particulier dans le secteur de l'éducation. Les conflits en cours en Afrique centrale et les mauvaises conditions météorologiques, comme les

sécheresses et les inondations dans le Sahel, dans la Corne de l'Afrique et en Afrique australe, continuent d'exercer des pressions sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

Des modèles alternatifs pour atteindre les groupes vulnérables et marginalisés sont nécessaires. La mise en œuvre de cadres politiques relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement a contribué à améliorer l'accès à l'éducation, mais n'a pas réussi à fournir une éducation équitable de qualité à tous les enfants, quelle que soit leur condition sociale. De nombreux plans nationaux et stratégies de réduction de la pauvreté n'avaient pas de cibles fondées sur l'équité et n'étaient pas accompagnés d'une allocation de ressources suffisante englobant l'éducation pour les groupes nomades, les minorités ethniques et linguistiques, les enfants dans les situations d'urgence, les enfants qui travaillent, les enfants handicapés et ceux touchés par le VIH/sida.

Les taux d'achèvement du cycle primaire se sont améliorés dans la plupart des pays, mais le progrès global a été insuffisant pour atteindre l'Objectif du Millénaire pour le développement. En 2013, 21,4 % des pays disposant de données ont atteint l'objectif d'achèvement complet du cycle primaire ; 11,9 % ont atteint une position intermédiaire (progrès de 40 % au moins) ; et 66,6 % étaient loin d'atteindre l'objectif (en dessous de 40 %).

L'éducation de mauvaise qualité dans un certain nombre de pays africains pose problème à l'apprentissage et à l'acquisition des compétences. Les résultats des pays africains sont faibles dans les évaluations internationales des possibilités d'apprentissage. En 2011, le Maroc et la Tunisie ont participé à l'Étude des tendances dans les mathématiques et les sciences internationales (*Trends in International Mathematics and Science Study*) et se sont respectivement classés 51^e et 49^e sur 52 pays participant à l'étude sur les mathématiques en quatrième année du primaire. La disponibilité moyenne des livres scolaires est particulièrement faible en Afrique subsaharienne, avec un livre disponible pour trois élèves en 2012.

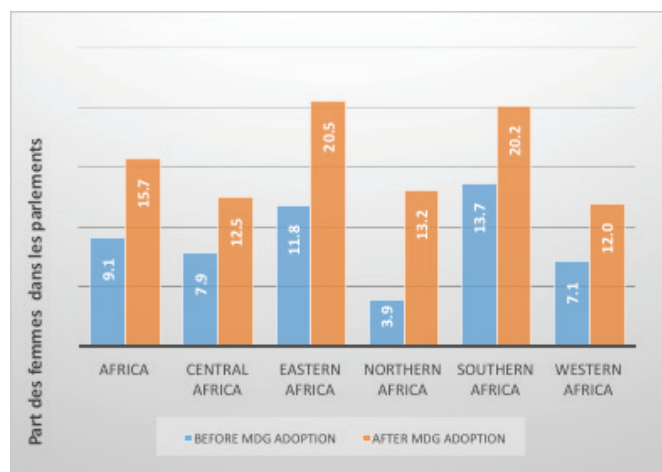
Un taux d'alphabétisation plus élevé est essentiel pour la réduction de la pauvreté. Les personnes les plus alphabétisées ont moins de risques de mourir jeunes et plus de chances d'émigrer. Les compétences de lecture et d'écriture sont de plus en plus des

conditions indispensables même pour les emplois nécessitant relativement peu de qualifications, et restent un levier essentiel pour l'autonomisation en raison de l'expansion rapide des technologies de la communication. Cependant, les progrès vers une réduction de l'analphabétisme restent relativement lents. En 2012, 14 % des 49 pays africains disposant de données étaient parvenus à une alphabétisation universelle, 33 % étaient au niveau intermédiaire (taux d'alphabétisation compris entre 80 et 94 %) et 51 % étaient toujours loin d'atteindre l'objectif.

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Les progrès en matière de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sont significatifs. L'écart entre les sexes dans les taux nets de scolarisation et d'achèvement dans le primaire a été réduit dans de nombreux pays, et la représentation des femmes dans les parlements a augmenté. En 2013, l'indice de parité des sexes du continent avait atteint 96 filles pour 100 garçons scolarisés dans le primaire, contre 86 au début des années 90. En outre, 10 pays avaient atteint ou dépassé l'objectif de parité des sexes. Cependant, la parité entre les sexes dans le secondaire et le tertiaire reste un défi en raison du taux de décrochage élevé chez les filles à cause de la pauvreté, des normes culturelles qui discriminent les filles, des longues distances à parcourir pour se rendre à l'école... La représentation des femmes aux postes clés nationaux augmente, y compris dans les gouvernements et les parlements. En 2015, la représentation des femmes dans les parlements nationaux s'élevait en moyenne à 15,1 %, contre 9,1 % en 1990. Néanmoins, le continent reste en dessous de la cible de 30 % (figure 2).

Figure 2: Représentation des femmes dans les parlements nationaux (pourcentage)



Source : Division de statistique de l'ONU, 2015.

L'objectif trois a donné aux gouvernements la possibilité de réduire les écarts entravant la réalisation de la parité entre les sexes. Les gouvernements reconnaissent les avantages de l'égalité des sexes, y compris les retombées positives sur les autres objectifs, la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé et du bien-être des enfants et l'augmentation de la scolarisation.

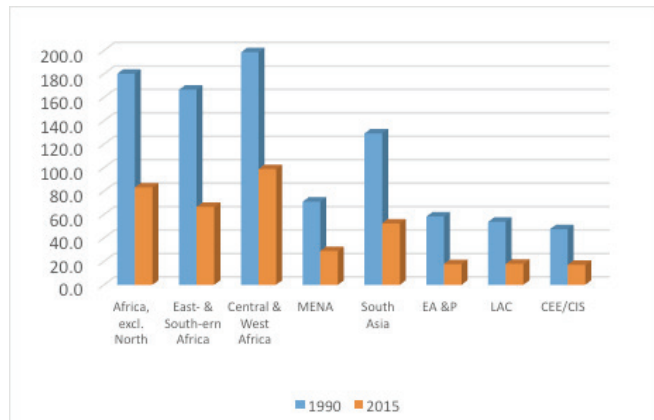
Dans de nombreux pays, l'augmentation de la représentation des femmes a coïncidé avec la mise en œuvre rigoureuse de quotas constitutionnels en faveur de l'égalité des sexes (par exemple, en Algérie, au Burundi, en Ouganda et au Rwanda). Les améliorations du niveau d'instruction contribuent également à l'autonomisation des femmes. L'écart d'alphabétisation entre les hommes et les femmes a été ramené de 10 à 6 points de pourcentage entre 2000 et 2012.

Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile

L'Afrique a connu des baisses sans précédent de la mortalité infantile. En 2015, la mortalité des enfants de moins de cinq ans en Afrique subsaharienne était estimée à 83 morts pour 1000 enfants nés vivants, contre 180 pour 1000 en 1990. Entre 1990 et 2010, la baisse du taux de mortalité infantile a accéléré dans 34 pays africains. La mortalité des enfants de moins de cinq ans a décliné encore plus rapidement en Afrique du nord, de 73 pour 1 000 en 1990 à 24 pour 1000 en 2015 (figure 3). De même, les taux de mortalité infantile ont connu une forte réduction à la

fois en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne sur la même période.

Figure 3: Taux de mortalité infantile par région



Source : Division de statistique de l'ONU, 2015.

La vaccination et la baisse des décès dus au paludisme ont été essentielles à la réduction de la mortalité infantile. Les facteurs ayant le plus contribué à l'amélioration de la survie des enfants en Afrique incluent l'intensification de la couverture vaccinale et les efforts visant à lutter contre le paludisme et les autres causes de mortalité infantile (diarrhée, pneumonie, etc.). Entre 2000 et 2006, la couverture de la première dose de vaccin contre la rougeole est passée de 56 à 73 %, engendrant une réduction de décès dus à la rougeole de 91 %. Les réductions des décès dus au paludisme ont représenté 20 % de la baisse de la mortalité infantile. Les traitements contre les infections respiratoires aiguës et les diarrhées, deux des maladies les plus mortelles chez l'enfant, se sont considérablement améliorés. Le déploiement d'agents de santé pour fournir des soins de santé primaires dans les zones rurales de pays comme l'Éthiopie, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda a contribué à améliorer l'accès aux soins de santé basiques, notamment à la vaccination.

La réduction de la mortalité infantile (et maternelle) reste une priorité mondiale dans les objectifs de développement durable, et l'élan pris au cours de la période des Objectifs du Millénaire pour le développement doit être maintenu. Dans les années à venir, à mesure que la part de l'Afrique dans les naissances augmentera, sa part dans la mortalité infantile augmentera également, et devrait atteindre

60 % des décès d'enfants de moins de cinq ans dans le monde.

Les inégalités dans la réduction de la mortalité infantile ont persisté. La réduction des disparités de richesse et des inégalités géographiques dans la couverture des interventions de santé à fort impact est essentielle à l'accélération de la réduction de la mortalité infantile. Des approches multidimensionnelles, comme l'actualisation des ressources humaines pour la santé, l'amélioration de la qualité des soins cliniques et l'expansion des services de sensibilisation des communautés à la santé infantile, sont nécessaires. Les interventions comme la planification familiale pour l'espacement des naissances, une nutrition appropriée et le lavage des mains sont extrêmement efficaces pour éviter la mortalité infantile (et maternelle). Elles doivent être appliquées plus largement en Afrique.

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

Des progrès ont été enregistrés dans la lutte contre la mortalité maternelle à l'échelle mondiale, mais l'objectif n'a pas été atteint¹. Entre 1990 et 2015, l'Afrique (hors Afrique du Nord) a enregistré une réduction de 45 % de la mortalité maternelle, mais le continent représente encore les deux tiers des décès maternels qui ont lieu chaque année dans le monde. Cabo Verde, la Libye et le Rwanda ont atteint l'objectif consistant à réduire le taux de mortalité maternelle de trois quarts, tandis que l'Afrique du Nord a réalisé une réduction de 59 % (OMS, 2015). Le continent, excepté l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, a enregistré des réductions de la mortalité maternelle, mais à des degrés divers suivant les pays : avec 1 360 décès pour 100 000 naissances vivantes, la Sierra Leone a le taux de mortalité maternelle le plus élevé dans le monde. Dans 19 autres pays africains, ce chiffre est de plus de 500 décès pour 100 000 naissances vivantes.

L'accès à un personnel de santé qualifié, aux contraceptifs et aux soins prénataux réduit les décès maternels. La baisse des taux de mortalité maternelle peut être attribuée en partie à l'augmentation du nombre des accouchements assistés par un personnel de santé

1 À l'échelle mondiale, aucune région n'a atteint l'objectif consistant à réduire de trois quarts la mortalité maternelle par rapport aux niveaux de 1990. Par ailleurs, la réduction de la mortalité maternelle varie considérablement d'une région à l'autre.

qualifié, à l'accroissement du taux d'utilisation des méthodes contraceptives et à l'amélioration de la couverture en soins prénataux. La proportion des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié est passée de 45 % à 71 % entre 1990 et 2014, mais cette augmentation reste relativement faible au regard des normes mondiales. L'Afrique a également accru son taux d'utilisation des méthodes contraceptives, le faisant passer de 28 % en 1990 à 43,6 % en 2013. Seule l'Océanie présente un taux plus faible. La couverture en soins prénataux, comprenant au moins une visite, s'est également améliorée dans toutes les régions d'Afrique entre 1990 et 2014.

Le taux d'utilisation des méthodes contraceptives dans les pays africains est monté à 43,6 % en 2013 (soit une augmentation de 56 % par rapport au taux de 1990, qui était de 28 %), ce qui reste encore une forte augmentation par rapport aux normes mondiales. L'Afrique a, à 18 %, le plus haut niveau de besoins de planification familiale non satisfaits. La couverture en soins prénataux (au moins une visite) dans toutes les régions de l'Afrique a continué de s'élargir. En 2014, ses taux variaient de 72 % en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, à 89 % en Afrique de l'Est et en Afrique du Nord et à 95 % en Afrique australe. L'Afrique, hors Afrique du Nord, continue d'avoir les taux de natalité chez les adolescentes les plus élevés, avec 118 naissances pour 1 000 adolescentes.

Il est indispensable pour l'Afrique d'investir davantage dans des mesures propres à améliorer l'accès aux contraceptifs, afin d'espacer les naissances et d'éviter les grossesses non désirées.

L'accès universel à l'éducation et aux services de santé pour les adolescents permettra aux personnes vulnérables de réaliser pleinement leur potentiel et de contribuer à la croissance économique.

Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Les taux d'incidence et de prévalence du VIH ont diminué plus rapidement au cours de la période 2012-2013 que pendant la période de 11 ans qui va de 2001 à 2012. En Afrique, excepté l'Afrique du Nord, les taux d'incidence et de prévalence du VIH/sida ont diminué de 6,45 % et de 2,2 % entre 2012 et 2013, contre environ 5 % et 1,9 % entre 2001 et 2012. Aucun changement n'a été enregistré en Afrique du

Nord, où l'incidence et la prévalence du VIH/sida sont restées à 0,01 % et à 0,1 %, respectivement.

L'élargissement de l'accès aux traitements antirétroviraux a contribué au recul du VIH/sida. Entre 2009 et 2011, l'accès aux traitements antirétroviraux a augmenté d'au moins 50 % dans 14 pays africains², dont cinq³ ont enregistré plus de 100 % d'augmentation. Au moins 22 pays africains avaient réalisé une couverture thérapeutique antirétrovirale dépassant 50 %, la palme des meilleurs résultats revenant au Botswana, à la Namibie, au Rwanda, au Swaziland et à la Zambie, avec des taux de couverture supérieurs à 80 %.

Les progrès ont été contrastés en ce qui concerne la lutte contre le paludisme et la tuberculose. Dans l'ensemble, l'incidence du paludisme a diminué de 6 % entre 2000 et 2013, mais il y a eu une légère augmentation de 1,3 % entre 2013 et 2015, montrant un ralentissement des efforts contre la maladie. Plus encourageant, les décès liés au paludisme ont diminué de près de 30 % entre 2013 et 2015 (27 % dans les pays sans littoral). Malheureusement, les gains obtenus dans la lutte contre la tuberculose ont été annulés ces dernières années. L'incidence, la prévalence et le taux de mortalité associés à la tuberculose ont augmenté respectivement de 10,6 %, 0,3 % et 59,3 % entre 2012 et 2013, ce qui constitue une régression importante par rapport aux baisses de 26,3 %, 20,0 % et 54,2 % observées entre 2002 et 2012.

Objectif 7 : Assurer un environnement durable

Les émissions de dioxyde de carbone en Afrique sont faibles, mais en hausse. Les émissions de dioxyde de carbone en Afrique sont négligeables par rapport au reste du monde, le Gabon et la Libye ayant même sensiblement réduit les leurs. Mais plus de la moitié des pays africains ont connu une augmentation des émissions de CO₂. La Guinée équatoriale a enregistré la plus forte augmentation des émissions de CO₂, avec 9 tonnes par habitant. La majorité des émissions proviennent de changements dans l'utilisation des sols.

² Afrique du Sud, Burundi, Congo, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Libéria, Madagascar, Maurice, Sierra Leone, Somalie, Togo et Zimbabwe.

³ Égypte, Gambie, Libéria, Sierra Leone et Zimbabwe.

On constate en Afrique une tendance à la baisse de la consommation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Les pays africains ont réussi à réduire leur consommation de ce type de substances et à se conformer au Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. À l'exception notable du Botswana, du Gabon, de Madagascar et de la Mauritanie, tous les pays africains ont réduit leur utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone entre 2000 et 2013.

Les progrès accomplis dans l'élargissement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ont été particulièrement lents. Même si tous les pays africains, à l'exception de l'Algérie, ont enregistré des améliorations dans l'accès à l'eau potable, le continent n'a pas atteint l'objectif fixé⁴.

L'Afrique, excepté l'Afrique du Nord, n'a pas atteint l'objectif d'un accès accru à l'assainissement amélioré⁵, même si la proportion de ménages ayant accès à des installations d'assainissement a légèrement augmenté, passant de 24 % en 1990 à 30 % en 2015. Parmi les 51 pays africains pour lesquels on dispose de données pour 2015, 36 avaient une couverture de moins de 50 %.

La proportion d'habitants des bidonvilles dans la population urbaine en Afrique a diminué, ramenée de 70 % en 1990 à 65 % en 2000, puis à 55,2 % en 2014. Toutefois, le continent, mis à part l'Afrique du Nord, reste la région du monde qui compte le plus grand nombre de bidonvilles.

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

La mise en place de partenariats solides pour le développement de l'Afrique est un travail en cours. L'Afrique doit inverser le rétrécissement de sa part dans le commerce mondial, attirer plus d'investissements étrangers et mettre l'aide étrangère au service de la population. La part de l'Afrique dans les exportations mondiales de marchandises, qui était de 3,3 % en 2013, est tombée à 3 % en 2014, principalement en

raison de la chute des prix mondiaux des produits de base. Pour la plupart, les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) n'ont pas respecté leur engagement de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement (APD) destinée aux pays en développement. En 2014, seuls cinq pays (Danemark, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni et Suède) ont atteint ou dépassé l'objectif de 0,7 %, sans le moindre changement par rapport à 2013. En outre, la part de l'Afrique dans l'aide publique au développement est en baisse – les pays les moins avancés d'Afrique n'ayant reçu que 63,8 % du montant total des versements, contre 79,5 % en 1990. Passage au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063

Alors qu'elle se préparait à passer au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063, l'Afrique affichait des résultats impressionnants pour cinq des huit objectifs du Millénaire pour le développement. Les progrès sur les trois restants sont demeurés faibles. Le continent se trouve face à une double transition : l'une, au niveau mondial, vers le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'autre, à l'échelle continentale, vers l'Agenda 2063.

L'Agenda 2063 est un cadre de développement à long terme fondé sur sept aspirations et s'appuyant sur des objectifs, des domaines prioritaires, des cibles et des stratégies. Vingt des objectifs de l'Agenda s'exécutent dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre. L'Agenda consolide les initiatives régionales nouvelles ou déjà en place comme le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, dans un cadre prospectif de transformation du continent.

Il existe des convergences entre les deux programmes, en particulier au niveau des objectifs, qui s'expliquent en partie par la contribution active de l'Afrique à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 par le biais de la Position commune africaine, dont certains éléments inspirent l'Agenda 2063; certaines priorités du Programme de développement durable à l'horizon 2030 se retrouvent ainsi dans l'Agenda 2063. Les deux programmes intègrent les trois dimensions (économique, sociale et environnementale) de la durabilité et adoptent une démarche de développement fondée sur l'inclusion

4 À l'échelle mondiale, cet objectif a été atteint avec cinq ans d'avance et la cible des OMD de 88 % fixée pour 2015 a été dépassée (Nations Unies, 2015b).

5 Le Caucase et l'Asie centrale, l'Asie de l'Est, l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale sont les seules régions en développement qui ont réalisé l'objectif relatif à l'assainissement (UNICEF, OMS, 2015).

et les solutions locales. La transformation structurelle sous-tendue par l'industrialisation est au cœur des objectifs et des cibles liés au développement économique. Les priorités de développement social portent essentiellement sur la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, le genre et l'inclusion sociale, tandis que les priorités environnementales mettent l'accent sur les mesures visant à faire face aux changements climatiques, ainsi qu'à préserver et à exploiter les écosystèmes marins et terrestres. Pour autant, les deux programmes ne sont pas identiques, et leur mise en œuvre requiert une communication efficace sur leur contenu et une intégration harmonisée.

3. Conclusions et recommandations

Undébutprometteurpourlesobjectifsdedéveloppement durable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 offrent à l'Afrique la possibilité de mener à bien les efforts liés aux objectifs du Millénaire pour le développement. Ils servent d'importants modèles aux États pour élaborer et renforcer leurs visions nationales de développement à long terme. L'intégration des deux programmes dans un cadre commun et l'adaptation à ces derniers des plans nationaux de développement permettront de promouvoir la cohérence des politiques ainsi que de réduire au minimum les doubles emplois et la charge en matière d'établissement de rapports. Cela facilitera aussi la tâche des partenaires de développement, qui auront à soutenir un ensemble unique et cohérent de priorités de développement. Les partenaires de développement devront aider les États africains à élaborer un cadre cohérent et capable d'assurer une intégration équilibrée des deux programmes.

Les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 interviennent à un moment caractérisé par un regain d'intérêt pour la planification nationale du développement à long terme en Afrique. Ces cadres de développement mondial et régional portent l'espoir d'un développement accéléré, inclusif et durable pour le continent. Les aspirations, objectifs et cibles de développement international créent une saine compétition entre les pays; ils constituent également un important point de ralliement permettant aux acteurs nationaux du développement dans le gouvernement, la société civile et le secteur privé, ainsi qu'aux partenaires de développement de se mobiliser autour d'une cause commune.

4. Recommandations

Il convient de clarifier les rapports entre les programmes mondial et continental afin de réussir la transition.

Des dispositions institutionnelles intégrées et coordonnées de mise en œuvre, le renforcement des capacités de collecte et d'analyse de données et un système de suivi et d'évaluation tenant compte des besoins sectoriels et infranationaux sont nécessaires.

L'examen périodique doit se poursuivre. Pour être efficace, le suivi des deux programmes devra s'appuyer sur une architecture de dispositions à plusieurs niveaux couvrant des secteurs continentaux, nationaux et infranationaux.

Des arrangements institutionnels plus solides s'imposent. Mener à bien les deux programmes nécessitera une architecture institutionnelle efficace. Le développement durable exige une approche intégrée et coordonnée de la résolution des problèmes et de l'élaboration des politiques. Les organismes de planification auront un rôle primordial à jouer dans l'établissement d'une collaboration étroite entre les secteurs économique, social et environnemental pour assurer la prise en compte des trois dimensions dans tous les aspects des programmes de développement.

Des mécanismes de coordination renforcés doivent être mis en place. Il importe de disposer d'institutions économiques, politiques et sociales transparentes, dotées de meilleures capacités de prestation de services, de conception de politiques et de stratégies appropriées, de suivi et d'établissement de rapports sur les progrès accomplis, si l'on veut réaliser à la fois le Programme 2030 et l'Agenda 2063. L'approche séquentielle du développement durable fondé sur le principe « *se développer d'abord et s'occuper des questions de viabilité ensuite* » appliquée par les gouvernements africains dans le passé n'a pas été concluante. La Conférence Rio+20 a réaffirmé la nécessité d'une approche intégrée et équilibrée qui aborde simultanément les dimensions économique, sociale et environnementale de la durabilité. Une telle approche devrait transcender les clivages institutionnels pour permettre de renforcer la coordination sectorielle et infranationale entre les organismes d'exécution.

Les partenaires de développement devraient aider les pays à concevoir un cadre d'intégration des deux programmes, dont la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation cohérents exigeront un ensemble intégré d'objectifs, de cibles et d'indicateurs et un mécanisme harmonisé d'examen et de présentation de rapports. Dans le processus d'intégration, trois catégories d'indicateurs émergent : des indicateurs qui se chevauchent ou sont communs aux deux programmes; des indicateurs propres à l'Agenda 2063 et des indicateurs propres au Programme 2030. Une solution possible serait de concevoir un cadre intégré qui définit un ensemble d'indicateurs de base à partir de chacune des trois catégories précitées. C'est pour répondre à ces préoccupations que la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique procèdent à l'élaboration d'un ensemble de base d'indicateurs régionaux permettant aux communautés économiques régionales et aux États membres africains d'établir des rapports.

Les problèmes de données doivent être réglés. L'accès à des données ventilées et à jour est essentiel pour un système effectif d'établissement de rapports. Les indicateurs relatifs au Programme 2030 sont classés en trois catégories : ceux pour lesquels des données existent et sont collectées suivant une méthode convenue; ceux qui reposent sur des méthodes communément acceptées, mais pour lesquels on ne dispose pas de sources de données fiables et ceux qui ne sont assortis ni de méthodes acceptées ni de données fiables. Les mêmes problèmes se posent en ce qui concerne les indicateurs de l'Agenda 2063. Y remédier exige des efforts concertés et une coordination avec les offices nationaux de statistique pour concevoir des méthodes, définir des critères de référence et compiler des données.

Mettre en harmonie le Programme 2030 et l'Agenda 2063, et ceux-ci avec les cycles nationaux de planification, est indispensable à une mise en œuvre et un compte rendu efficaces. Le fait que les deux programmes ont des calendriers différents soulève des questions sur la compatibilité opérationnelle entre les deux. De même, le fait que les cycles nationaux de planification à long et à moyen terme concordent rarement avec les cadres régionaux et mondiaux pourrait dans certains cas retarder la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Ce dernier est appliqué par le biais d'une série de plans quinquennaux de mise en

œuvre, dont les deux premiers s'achèvent en 2033, date qui coïncide presque avec celle du rapport final devant être présenté au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les efforts visant à aligner les cycles nationaux de planification sur les cycles régionaux et mondiaux promettent de porter leurs fruits. Les pays dont le démarrage des plans à moyen terme coïncide avec celui des objectifs de développement durable sont mieux placés pour aligner leurs nouveaux plans sur ces objectifs et sur l'Agenda 2063. Les pays qui mettent actuellement en œuvre des plans existants devront par conséquent revoir ces derniers à la lumière des nouveaux cadres mondial et continental.

Références bibliographiques

Beegle, Kathleen G. et al (2016) : *Poverty in a rising Africa*. Washington : Groupe de la Banque mondiale. Disponible à l'adresse : <http://documents.worldbank.org/curated/fr/949241467996692059/Poverty-in-a-rising-Africa>.

Commission économique pour l'Afrique (CEA), Banque africaine de développement (BAD), Commission de l'Union africaine et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2016) : *OMD-Agenda 2063/ODD. Rapport de transition 2016. Vers une approche intégrée et cohérente du développement durable en Afrique*. Publication conjointe CEA-CUA-ONU. Addis-Abeba.

Commission de l'Union africaine (2014) : *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*. Deuxième édition. Version populaire. Disponible à l'adresse : http://agenda2063.au.int/en/sites/default/files/agenda2063_popular_version_05092014_FR.pdf. Consulté le 30 novembre 2016.

Division de statistique de l'ONU (2016) : *Indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement*. Site officiel des Nations Unies sur les indicateurs OMD. Disponible à l'adresse : <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/default.aspx>. Données extraites le 1^{er} mars 2016.

Fonds monétaire international (FMI), 2015 : *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne : Faire face aux vents contraires*. Études économiques et financières. Washington.

Disponible à l'adresse : <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/reo/2015/afr/pdf/sreo0415f.pdf>. Consulté le 14 octobre 2016.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Organisation mondiale de la Santé (2015) : *Progress on Sanitation and Drinking Water : 2015 Update and MDG Assessment* (en anglais seulement).

Nations Unies (2015a) : *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Adoption des résultats du Sommet sur le développement durable*. New York. Disponible à l'adresse : http://www.un.org/pga/wp-content/uploads/sites/3/2015/08/120815_outcome-document-of-Summit-for-adoption-of-the-post-2015-development-agenda.pdf. Consulté le 30 novembre 2016.

_____ (2015b) : *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement*. Disponible à l'adresse : http://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2015/pdf/rapport_2015.pdf. Consulté le 3 septembre 2016.

_____ (2016) : *Rapport sur les objectifs de développement durable 2016*. Département des affaires sociales. New York. Disponible à l'adresse : [http://unstats.un.org/sdgs/report/2016/The %20 Sustainable %20Development %20Goals %20 Report %202016_French.pdf](http://unstats.un.org/sdgs/report/2016/The%20Sustainable%20Development%20Goals%20Report%202016_French.pdf). Consulté le 15 novembre 2016.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2015) : *Beyond the Millennium Development Goals : Towards an OECD contribution to the post-2015 agenda. OECD and post-2015 reflections*. Disponible (en anglais seulement) à l'adresse : http://www.oecd.org/dac/POST-2015_pourcent20Overview_parc20Paper.pdf. Consulté le 14 octobre 2016.

Organisation mondiale de la Santé (OMS) (2015) : *Rapport sur la lutte contre la tuberculose dans le monde 2016*. Vingtième édition. Disponible à l'adresse : http://www.who.int/tb/publications/global_report/fr/. Consulté le 10 octobre 2016.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2015) : *Rapport mondial de suivi sur l'éducation. L'éducation pour tous 2000-2015: Progrès et enjeux*. Disponible

à l'adresse : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002325/232565f.pdf>. Consulté le 2 novembre 2016.

Sachs, J.D. (2012): *From Millennium Development Goals to Sustainable Development Goals*. Lancet. 379: 2206-11. Earth Institute, Université de Columbia, New York.

Contributeur:

Bartholomew Armah et Paul Mpuga
Macroeconomic Policy Division (MPD)
Economic Commission for Africa

